

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 22 Novembre 2022

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 79

Pouvoirs : 8

Membres votants : 87

Date de la convocation : 16/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt-deux novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Sabrina BECHET, Valéry BEURIOT, Jean-Noël BONNEVILLE suppléant de Philippe BOULLIER, Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Françoise CANU, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Camille DAEL, Jean-Claude DANIEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Marc DEFIEBER suppléant de Claude GEORGES, Delphine DELACROIX-MALVASIO, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Christian DESLANDE, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Gérard FAUCHE, Sara FERAUD, Pascal FINET, Bernard FORCHER, Martine GOETHEY, Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Valérie GUYOMARD suppléant de Joël DESCAMPS, Thierry HAMON suppléant de Olivier PIQUENOT, Jocelyne HEURTAUX, Eric JEHANNE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Gérard LEMERCIER, Sébastien LERAT, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Philippe MATHIERE, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Jean PLENECASSAGNE, Jean-Jacques PREVOST, Bruno PRIVE, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Nicolas SEYS, Claude SPOHR, Michel THOUIN, André VAN DEN DRIESSCHE, Jean-Baptiste VOISIN, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

Etaient absents/excusés : Caroline BEAUMONT, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Philippe COUTEL, Guillaume CROMBEZ, Frédéric DELAMARE, Edmond DESHAYES, Franck GIFFARD, Sonia GUEDON, Jean-Bernard JUIN, Marie-Françoise LECLERC, Gérard LELOUP, Janine LEROUVILLOIS, Josette MUSSET, Brigitte PANNIER, Mickaël PEREIRA, Donatien PETIT, Françoise PREYRE, Denis SZALKOWSKI, Françoise TURMEL, Josiane VARAISE, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA.

Pouvoirs : Michel AUGER donne procuration à Yves RUEL, Christian BAISSÉ donne procuration à Jean-Jacques PREVOST, Anne BARTHOW donne procuration à Guillaume BOULAYE, Sandrine BOZEC donne procuration à Ulrich SCHLUMBERGER, Charles-Edouard DE BROGLIE donne procuration à Nicolas GRAVELLE, Patrick HAUTECHAUD donne procuration à Myriam DUTEIL, Sébastien ROEHM donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX, Marie-Lyne VAGNER donne procuration à Louis CHOAIN.

Délibération n° 198/2022 : Décision modificative n°3 – Budget Principal M 14 - Exercice 2022

L'ensemble des dépenses et recettes relatives à l'activité du service doit figurer sur un document unique.

Cependant le budget primitif peut être modifié au cours de l'exercice par décisions budgétaires. Le budget primitif étant un document prévisionnel, il peut être nécessaire d'ajuster en cours d'année ces prévisions. Ces corrections s'effectuent dans le cadre de décisions modificatives tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et à l'équilibre du budget.

Une notification de recettes de la fraction TVA nous permet d'augmenter nos recettes de 625 253 €, cette recette permet d'abonder certains articles budgétaires, notamment suite à la revalorisation du point d'indice de 3.5% au premier juillet 2022 et l'augmentation de la cotisation à l'assurance statutaire qui nécessitent de prévoir une augmentation de crédits du chapitre 012 pour un montant de 270 000 €;

Le hausse de la subvention d'équilibre au budget Régie transports pour un montant de 10 500 € ;

Il est également nécessaire d'augmenter le montant des attributions de compensation (C/739211) de 165 595 € afin d'être en correspondance avec la délibération des attributions de compensation définitives.

Des titres sur exercices antérieurs ont été annulés il est prévu une somme de 25 000 € au C/673 ;

La recette complémentaire est répartie sur le chapitre 011.

Il était également prévu dans le cadre d'une prestation avec la MJC le versement d'une subvention de 5 000 €, les crédits sont transférés du C/6042 (Achats de prestation de service) au C/6574 (Subvention aux Associations)

Pour l'investissement des frais d'études ont été inscrits au C/2031 pour la construction du Centre Nautique, il est nécessaire de basculer une somme de 200 000 € sur le C/2313 construction pour anticiper le 1^{er} acompte à la SHEMA (Maitre d'ouvrage).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-8 et suivants ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

✓ **ADOpte la Décision modificative N°3 du budget principal présentée comme suit :**

BUDGET 29900 - IBTN - DECISION MODIFICATIVE N°3										
D/R/I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Service	HT	Mvt	Libellé		Montant
D f	INTER	213	6042	O11				Achat prestations de service		-5 000,00
D f	fin	O20	6064	O11				fournitures administratives		3 000,00
D f	PATRI	O20	60621	O11	BAT			Combustible		100 000,00
D f	PATRI	O20	615221	O11	BAT			ENTRETIEN BAT		51 158,00
D f	ADM	O20	64112	O12				NBI Supplément Familial et Indemnité résidence		12 000,00
D f	ADM	O20	64131	O12				Rémunérations Non Titulaires		170 000,00
D f	ADM	O20	64168	O12				Autres emplois d'insertion		30 000,00
D f	ADM	O20	6454	O12				Cotisations ASSEDIC		6 000,00
D f	ADM	O20	6417	O12				Rémunérations Apprentis		10 000,00
D f	ADM	O20	6453	O12				Cotisations caisses de retraites		42 000,00
D f	fin	O20	739211	O14				attribution de compensation		165 595,00
D f	fin	O20	673	67				régularisation annulation titres		25 000,00
D f	INTER	213	6574	65				Subvention associations		5 000,00
D f	TRAN	252	657364	65				Subvention SPIG		10 500,00
								Total Dépenses de Fonctionnement		625 253,00
D I	NAUTI	413	2313	23		N	R	contruction sur sol d'autrui		200 000,00
D I	NAUTI	413	2031	20		N	R	Frais d'études		-200 000,00
								Total Dépenses d'Investissement		0,00
R F	FIN	O20	7382	73				fraction TVA		625 253,00
								Total Recettes de Fonctionnement		625 253,00
R I								Total de Recettes d'Investissement		0,00

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	8	87	0	87	0	87

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.


